

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 762

25 mars 2014

### SOMMAIRE

<b>Aerium Properties 7 S.à r.l. ....</b>	<b>36573</b>	<b>Gras Savoye Willis Management Services S.A. ....</b>	<b>36531</b>
<b>Agence F. Theisen S.à r.l. ....</b>	<b>36571</b>	<b>Halmac &amp; Co S.A. ....</b>	<b>36576</b>
<b>Aktua Asset Holdings, S.à r.l. ....</b>	<b>36543</b>	<b>International Sports and Football Management S.A. ....</b>	<b>36574</b>
<b>Alarm Concept S.A. ....</b>	<b>36559</b>	<b>LSF8 Lux Investments II S.à r.l. ....</b>	<b>36574</b>
<b>Allianz Finance VIII Luxembourg S.A. ...</b>	<b>36571</b>	<b>MNA Finance S.à r.l. ....</b>	<b>36575</b>
<b>ALPINE-ENERGIE Luxembourg S.à r.l. ...</b>	<b>36573</b>	<b>NIOC S.A., ....</b>	<b>36567</b>
<b>Altor CIB Holding S.à r.l. ....</b>	<b>36572</b>	<b>NIOC S.A., S.P.F. ....</b>	<b>36567</b>
<b>AM Mining ....</b>	<b>36559</b>	<b>Noble-Way ....</b>	<b>36545</b>
<b>Amphion S.A. ....</b>	<b>36569</b>	<b>Noble-Way ....</b>	<b>36575</b>
<b>A.NY S.à r.l. ....</b>	<b>36557</b>	<b>Octapan Holding S.à r.l. ....</b>	<b>36540</b>
<b>Aramon S.A. ....</b>	<b>36572</b>	<b>Pacific Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>36575</b>
<b>ASO Lux 2 S.à r.l. ....</b>	<b>36572</b>	<b>PDC Western Europe S.à r.l. ....</b>	<b>36565</b>
<b>AXA Redilion ManagementCo S.C.A. ....</b>	<b>36560</b>	<b>Portfolio Asset Management S.A., SPF ...</b>	<b>36533</b>
<b>BI Consulting Excellence Sàrl ....</b>	<b>36558</b>	<b>Private Trust Partners S.A. ....</b>	<b>36532</b>
<b>BioPart Investments S.A. ....</b>	<b>36572</b>	<b>Pro-Audio Concept S.A. ....</b>	<b>36559</b>
<b>Bluximo S.A. ....</b>	<b>36573</b>	<b>Real Estate Classifieds Indonesia S.C.Sp. ....</b>	<b>36530</b>
<b>Bureau d'Architecture Lodomez ....</b>	<b>36565</b>	<b>Séline Investholding S.A. ....</b>	<b>36569</b>
<b>Caluximo S.A. ....</b>	<b>36570</b>	<b>SGH S.A. ....</b>	<b>36565</b>
<b>CBLUXIMO S.A. ....</b>	<b>36574</b>	<b>Soparfa S.à r.l. ....</b>	<b>36567</b>
<b>Clair ....</b>	<b>36572</b>	<b>STC s.à r.l. ....</b>	<b>36576</b>
<b>Construction Nico MARECHAL S.à r.l. ...</b>	<b>36541</b>	<b>Sylvaner S.A. ....</b>	<b>36545</b>
<b>CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl ....</b>	<b>36551</b>	<b>Torkan S.à r.l. ....</b>	<b>36547</b>
<b>Custom S.A. ....</b>	<b>36574</b>	<b>Trafco S.A. ....</b>	<b>36554</b>
<b>Deesse S.à r.l. ....</b>	<b>36565</b>	<b>Trafco S.A. - SPF ....</b>	<b>36554</b>
<b>European Corporate Research Agency (ECRA) S.A. ....</b>	<b>36532</b>	<b>Vervaeke Logistics Services S.A. ....</b>	<b>36567</b>
<b>FINANCIERE DE VIGNAY Spf S.A. ....</b>	<b>36569</b>	<b>Weaver Street Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>36559</b>
<b>Gemba Solutions S.à r.l. ....</b>	<b>36575</b>	<b>W.P. Stewart Holdings Fund ....</b>	<b>36567</b>
<b>Gentiannes S.A. ....</b>	<b>36574</b>		

**Real Estate Classifieds Indonesia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 183.886.

—  
STATUTES

*Excerpts of the limited partnership agreement (the “Partnership Agreement”) of Real Estate Classifieds Indonesia S.C.Sp., A Special limited partnership, executed on 16 January 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Classifieds (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.455 (the “General Partner”).

**2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: “Real Estate Classifieds Indonesia S.C.Sp.” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 16 January 2014, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (Der “Gesellschaftsvertrag”) Der Real Estate Classifieds Indonesia S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 16. Januar 2014*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Classifieds (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.455 (die “Komplementärin”).

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: “Real Estate Classifieds Indonesia S.C.Sp.”.

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und

Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 16. Januar 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014015944/78.

(140018363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Gras Savoye Willis Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.151.

*Extrait du Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue le 10 octobre 2013*

L'an 2013, le jeudi 10 octobre à 10 heures, les actionnaires de la Société GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES, Société Anonyme, ayant son siège social à L-8030 Strassen, rue du Kiem 145, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 24.151, ont décidé de se réunir spontanément au siège social de la société Gras Savoye sis 33/34 quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800) France, en Assemblée Générale Ordinaire, sans qu'elle ait été précédée d'une convocation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

.../...

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

.../---

*Première résolution: nomination d'un administrateur en adjonction aux administrateurs en fonction*

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur en adjonction aux administrateurs en fonction:

- Madame Catherine LESOURD, née le 7 août 1974 à Paris (8<sup>ème</sup>) de nationalité française domiciliée 8 Cité Pescher à Strassen (L-8035) au Grand Duché du Luxembourg,

Pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs en fonction, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à tenir en 2015.

.../...

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour extrait conforme

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES

145, rue du Kiem

L-8030 STRASSEN

G.D. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014016495/30.

(140018821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Private Trust Partners S.A., Société Anonyme,  
(anc. European Corporate Research Agency (ECRA) S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 93.617.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

TRUSTCONSULT GROUP S.A., la société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 46 233,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée,

Laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par le mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme «European Corporate Research Agency (ECRA) S.A.», avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 93 617, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 619 du 6 juin 2003,

- Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-), divisé en dix mille (10 000) actions d'intérêts de cinq euros (EUR 5.-) chacune,

- Que le comparant, étant l'actionnaire unique de ladite société, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «Private Trust Partners S.A.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Private Trust Partners S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet de la société et de modifier l'article quatre des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'expert-comptable, conformément à la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

Elle peut effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire et, plus généralement, entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de cet objet.

Elle peut également prodiguer du conseil et de l'assistance en organisation patrimoniale, ainsi que la coordination et le suivi de divers prestataires de services intervenant dans la protection et la mise en valeur des patrimoines de personnes physiques, familles ou groupes familiaux, et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société pourra notamment, dans le cadre de son objet social, exécuter ou faire exécuter tous traitements et analyses d'informations relatives au patrimoine de ses clients, et tous mandats d'organisation ou de gestion administrative, ainsi que toute autre activité se rattachant directement à son objet social, à l'exclusion de toute activité régie par la loi sur le secteur financier.

Elle peut effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe

de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Nicolas MILLE et lui confère décharge pleine et entière pour son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur de la société Monsieur Michel CAILLARD, de nationalité française, né le 21 juillet 1944 à Bayonne (France), demeurant au 60, avenue Victor Hugo, 75116 Paris (France). Son mandat terminera le 6 novembre 2019.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2014. Relation GRE/2014/366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014016404/89.

(140019023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

### **Portfolio Asset Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 183.950.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

DACRILO S.A., ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152.577, dûment représentée par ici Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé., demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 07 janvier 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination «PORT-FOLIO ASSET MANAGEMENT S.A., SPF» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## B. Capital social - Actions - Propriété et transfert des actions

### Art. 5. Capital social.

#### 5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

### Art. 7. Propriété et transfert d'actions.

7.1 Les certificats d'actions au porteur seront signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique si applicable. Ces signatures seront soit manuscrites, ou imprimées, télécopiées soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. Dans ce cas, la signature doit être manuscrite. Le certificat d'actions contiendra notamment la date de l'acte constitutif de la société et sa publication, le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent, une brève description des apports faits à la Société et les conditions auxquelles ils sont faits, et les avantages particuliers attribués aux fondateurs, la durée de la Société et le jour et l'heure de l'assemblée générale annuelle et la commune dans laquelle elle se réunit.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

7.3 Les actions de la Société peuvent seulement être cédées à des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

8.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

8.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme l'actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à l'assemblée générale des actionnaires utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'actionnaire unique.

8.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

9.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le premier mercredi du mois de mars à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivante. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

9.4 Les avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doivent contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et seront faits par des annonces insérées deux fois, à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

9.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut/peuvent requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

9.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composés d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

10.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

10.3 Quorum Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

10.4 Vote.

10.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

10.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

10.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique

ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

**Art. 11. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 12. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

13.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

### **D. Le conseil d'administration**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.**

14.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

14.2 Lorsque la Société est constituée par un seul actionnaire, ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme l'administrateur unique n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au conseil d'administration utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique.

14.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

14.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

14.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **Art. 15. Composition du conseil d'administration.**

15.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice de l'article 14.2 des présents statuts.

15.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

#### **Art. 16. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.**

16.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale.

16.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

16.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 17. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

17.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

17.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

17.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 18. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

18.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 19. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

19.2 Quorum Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

19.3 Vote Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

19.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal

de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

#### **Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

20.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 21. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la Société**

#### **Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.**

22.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

22.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

22.3 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 23. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 24. Bénéfices.**

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

24.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

**Art. 25. Dividendes provisoires.** Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

### **G. Liquidation**

**Art. 26. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### **H. Loi applicable**

**Art. 27. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

### *Souscription et Paiement*

A comparu, le souscripteur suivant ci-après mentionné qui a déclaré souscrire et avoir entièrement libéré comme suit:

Nom du souscripteur: DACRILO S.A., prénommée

Nombre d'actions souscrites: 31.000 d'une valeur nominale de EUR 1 chacune

Les trente et un mille (31.000) actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées à hauteur de 25% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 7.750- Euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

### *Assemblée générale de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique constituant, à savoir DACRILO S.A., prénommée, représentant l'intégralité du capital émis de la Société a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'actionnaire. L'assemblée générale de l'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration de la Société:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement à 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

- La société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", administrateur, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).

2. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes de la Société:

Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.505.

3. Le mandat des membres du conseil d'administration et commissaire aux comptes se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2018 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

4. L'adresse du siège social de la Société est 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au comparant lequel est connu du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2697. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016756/343.

(140018574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Octapan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.424.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Pavel KARABAN, born on 5 July 1963 in St. Petersburg (Russia), residing in Rossiyskiy Prospekt N°14 Apt 472, St Petersburg (Russia) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Raymonde JALLON, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Octapan Holding S.à r.l., (the “Company”), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154424, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1788 on September 1, 2010;

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- That the Sole Shareholder owns the totality of sharequotas of the Company;

- That the Company’s activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation to the finalisation of the liquidation have been duly provided for; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That discharge be and is hereby granted to the managers of the Company to date;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at least at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède**

L’an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pavel KARABAN, né le 5 juillet 1963 à St Petersburg (Russie), demeurant au Rossiyskiy Prospekt N°14, Apt 472, St Petersburg (Russie) (l’Associé Unique),

ici représenté par Madame Raymonde JALLON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Octapan Holding S.à r.l., (la Société), ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154424, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1788 du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, tout souscrites et entièrement libérées;

- Que l'Associé Unique, possède la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter la déclaration que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre le liquidateur déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société à partir de cette date;

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant come dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. JALLON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. LAC/2014/327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016701/93.

(140018526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

#### **Construction Nico MARECHAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 28.178.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société GROUPE MARECHAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 119.267;

- ici représenté par son gérant Monsieur Nico MARECHAL, entrepreneur, demeurant à L-9189 Vichten, 1, Um Knapp.

I.- Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «Construction Nico MARECHAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.178, constituée originairement sous la dénomination de «Entreprise de Construction Nico Marechal

et Cie, société à responsabilité limitée» suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 11 août 1988, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique sous seing privé en date du 31 juillet 2001, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 25 janvier 2002 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cent cinquante euros (EUR 12.850,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros et soixante-dix cents (EUR 25,70) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique pré-qualifié

#### *Cession de parts sociales*

III.- Il résulte d'un acte d'augmentation de capital reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2011, que la société GROUPE MARECHAL S.à r.l. est devenue associée unique de la Société Construction Nico MARECHAL S.à r.l., moyennant d'un apport en nature des parts sociales.

IV.- En raison de la prédite augmentation au niveau de la société GROUPE MARECHAL S.à r.l., les parts sociales de la société à responsabilité limitée Construction Nico MARECHAL S.à r.l. appartiennent à l'associée unique comme suit:

- la société GROUPE MARECHAL S.à r.l. pré-qualifiée: cinq cent parts sociales . . . . .	<u>500</u>
Total des parts: cinq cent parts sociales . . . . .	500

#### *Assemblée générale extraordinaire*

V. L'associée unique représentant l'intégralité du capital social s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg à L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle»;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg, à l'adresse suivante: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Kehlen.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

IV.- Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Nico MARECHAL, prénommé, en sa qualité de gérant de la société Construction Nico MARECHAL S.à r.l. déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Kehlen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. MARECHAL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2014. Relation: DIE/2014/996. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017939/69.

(140020926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**Aktua Asset Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.182.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series A, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and registered with the Register of the State of Delaware under number 5224607 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 December 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Aktua Asset Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred ten thousand six hundred seventy-seven euro (EUR 210,677.-), with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 12 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2827 of 21 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172182 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 8 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1477 of 21 June 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To amend the financial year of the Company so that it will forthwith start on the first (1) January of a given year and end on the thirty-first (31) December of the same year, and to close the current fiscal year on thirty-first (31) December 2013.

2. To amend article 19 and article 26 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above amendment.

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it will now start on the first (1) January of each year and end on the thirty-first (31) December of the same year.

The Shareholder further resolved that the current financial year shall end on the thirty-first (31) December 2013 and that the financial year following such amendment will begin on the first (1) January 2014 and will end on the thirty-first (31) December 2014.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraphs of article 19 and article 26 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of financial year.

As a consequence of the above, the first paragraph of article 19 of the article of incorporation shall from now on read as follows:

" **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year"

As a consequence of the above, the first paragraph of article 26 shall from now on read as follows:

" **Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first (1) day of January of each year and ends on the thirty-first (31) day of December of the same year."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series A, une limited liability company régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée au Registrar of the State of Delaware, sous le numéro 5224607 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 30 décembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Aktua Asset Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent dix mille six cent soixante-dix-sept euros (EUR 210.677,-), dont le siège social est au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2827 du 21 novembre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.182 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1477 du 21 juin 2013.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera immédiatement le premier (1) janvier d'une année donnée et se terminera le trente-et-un (31) décembre de la même année et clôture de l'exercice social en cours au trente-et-un (31) décembre 2013.

2 Modification des articles 19 et 26 des statuts de la Société, afin de refléter la modification ci-dessus.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera le premier (1) janvier d'une année donnée et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

L'Associé a de plus décidé que l'exercice social en cours se termine le trente et un (31) décembre 2013 et que l'exercice social suivant cette modification commencera le premier (1) janvier 2014 et se terminera le trente et un (31) décembre 2014.

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de de l'article 19 et de l'article 26 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social.

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 19 sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.»

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 26 sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et s'achève le trente et un (31) décembre de la même année.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. REM/2014/52. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014017816/118.

(140021340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

**Noble-Way, Société Anonyme,  
(anc. Sylvaner S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.943.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SYLVANER S.A., une société anonyme ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2141 du 29 septembre 2007, pages 102738 et suivantes (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent s'y référer.

La procuration, signée par le comparant et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'actionnaire unique reconnaît expressément en avoir été dûment et préalablement informés.

III. - La société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

IV. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société SYLVANER qui sera dorénavant NOBLE-WAY;
2. En conséquence, modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
3. Modification de l'objet de la Société pour y inclure les activités de conseil économique, comptable, et gestion de droits de propriété intellectuelle;
4. En conséquence, modification de l'article 4 des statuts;
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé à l'unanimité des actionnaires de modifier la dénomination sociale de la Société «SYLVANER S.A.» qui sera dorénavant «NOBLE-WAY».

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la déclaration qui précède, il est décidé à l'unanimité des actionnaires de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts que sera dorénavant:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NOBLE-WAY».»

### *Troisième résolution*

Les actionnaires constatant expressément que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, il est décidé à l'unanimité des actionnaires de modifier l'objet de la société pour y inclure les activités de conseil économique, comptable, ainsi que la gestion et la détention de droits de propriété intellectuelle.

### *Quatrième résolution*

En conséquence de la déclaration qui précède, il est décidé à l'unanimité des actionnaires de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet les conseils, services et réalisations d'ordre économique, prestations pour les systèmes d'information des entreprises ou des privés et, plus généralement tout opérations de quelque nature qu'elles soient économiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société également pour objet de tous services se rapportant à la comptabilité générale, à l'exclusion de toute activité d'expertise comptable. La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la vente de biens immobiliers pour son propre compte.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société pourra employer ses fonds en vue de l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

### *Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention de la comparante, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité sociale, avertissement que la comparante reconnaissent avoir reçu.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. LAC/2013/58959. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017659/98.

(140020255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Torkan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.177.049,00.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.578.

L'an deux mil quatorze, le dix-sept janvier.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Federico TOSATO, entrepreneur, né à Padova (Italie), le 13 janvier 1963, demeurant à I-35139 Padova, Via Rolando da Piazzola 8;

2) Monsieur Riccardo TOSATO, retraité, né à Padova (Italie), le 18 janvier 1934, demeurant à I-35139 Padova, Via del Livello 49; et

3) Madame Marina POLETTI, retraitée, née à Fara Vicentino (Italie), le 4 janvier 1937, demeurant à I-35139 Padova, Via del Livello 49.

ici représentées par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de trois procurations délivrées sous seing privé à Padova (Italie) le 15 janvier 2014, lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

en leurs qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée dénommée TORKAN S.à r.l. ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°182578

constituée suite à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2013, en voie de publication au Mémorial C.

Ensuite, les associés déclarent et prie le notaire d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Remplacement des 125 parts sociales représentatives du capital social par 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, à attribuer aux actuels associés, au prorata de leur participation actuelle.

2. Augmentation de capital à concurrence de 7.164.549 (sept millions cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-neuf Euros)

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 7.177.049 (sept millions cent soixante-dix-sept mille quarante-neuf Euros),

par l'émission de 7.164.549 (sept millions cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

3. Souscription et libération intégrale des 7.164.549 (sept millions cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales nouvelles par les actuels associés dans les proportions suivantes, savoir;

- Mr TOSATO Riccardo à raison de 5.291.749 parts sociales nouvelles, libérées par des apports autre qu'en numéraire consistant en:

l'apport d'un appartement avec cave et garage sis à Cortina d'Ampezzo, Italie, dans un bâtiment dénommé «Cà del Cirmolo»

et:

- 15,67% du capital social de la société de droit italien dénommée AGRICOLA LA FORESTA S.r.l.;

- 4 quote-parts du fond immobilier de droit italien REAL EMERGING;

- 1 quote-part du fond immobilier de droit italien REAL ENERGY;

- 1 quote-part du fond immobilier de droit italien REAL STONE;

le tout évalué à EUR 5.174.549 et plus amplement renseigné dans l'acte N. 36.006 du répertoire intitulé "Proposta irrevocabile di sottoscrizione ed integrale liberazione mediante conferimento in natura di aumento di capitale sociale in società estera", reçu en date du 17 décembre 2013 à Milan, Piazza Pio XI, n.1, en l'étude du notaire Ubaldo La Porta,

ainsi que par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 117.200 d'une créance que ce dernier a sur la société;

- Mr TOSATO Federico, à raison de 837.700 parts sociales nouvelles libérées par des apports autre qu'en numéraire consistant en:

\* l'apport d'une unité immobilière sise à Lido Venezia, dans l'immeuble dénommé «Palazzo Bucintoro», évalué à EUR 585.000 et plus amplement renseigné dans l'acte N. 36.006 du répertoire intitulé "Proposta irrevocabile di sottoscrizione ed integrale liberazione mediante conferimento in natura di aumento di capitale sociale in società estera", reçu en date du 17 décembre 2013 à Milan, Piazza Pio XI, n.1, en l'étude du notaire Ubaldo La Porta,

ainsi que par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 252.700 d'une créance que ce dernier a sur la société;

- Mme POLETTO Marina, à raison de 1.035.100 parts sociales nouvelles, libérées par des apports autre qu'en numéraire consistant en:

\* l'apport d'une unité immobilière sis à Lido Venezia dans l'immeuble dénommé «Palazzo Bucintoro», respectivement d'un appartement avec annexes à Padova, le tout évalué à EUR 1.005.000 et plus amplement renseigné dans l'acte N. 36.006 du répertoire intitulé "Proposta irrevocabile di sottoscrizione ed integrale liberazione mediante conferimento in natura di aumento di capitale sociale in società estera", reçu en date du 17 décembre 2013 à Milan, Piazza Pio XI, n.1, en l'étude du notaire Ubaldo La Porta,

ainsi que par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 30.100 d'une créance que cette dernière a sur la société.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

5. Divers.

Les associés ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Les associés décident de remplacer les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentatives du capital social par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, à attribuer aux actuels associés, au prorata de leur participation actuelle

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence d'EUR 7.164.549 (sept millions cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-neuf Euros)

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 7.177.049 (sept millions cent soixante-dix-sept mille quarante-neuf Euros),

par l'émission de 7.164.549 (sept millions cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, toutes souscrites par les actuels associés, représentés comme dit ci-avant, dans les proportions suivantes, savoir:

- Mr TOSATO Riccardo à raison de 5.291.749 parts sociales nouvelles;
- Mr TOSATO Federico, à raison de 837.700 parts sociales nouvelles et
- Mme POLETTO Marina, à raison de 1.035.100 parts sociales nouvelles,

et intégralement libérées par ces derniers par des apports autre qu'en numéraires d'un montant total de EUR 7.164.549 (sept millions cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-neuf Euros), comme suit:

- Mr TOSATO Riccardo à raison de 5.291.749 parts sociales nouvelles, libérées par des apports autre qu'en numéraire consistant en:

l'apport d'un appartement avec cave et garage sis à Cortina d'Ampezzo, Italie, dans un bâtiment dénommé «Cà del Cirmolo» et:

- 15,67% du capital social de la société de droit italien dénommée AGRICOLA LA FORESTA S.r.l., ayant son siège social à Serra San Bruno (VV), Contrada Santa Maria, n. 1, inscrite auprès du "registro delle imprese di Vibo Valentia" sous le numéro e code fiscale 00100390798, r.e.a. VV - 60173;

- 4 quote-part du fond immobilier de droit italien REAL EMERGING;
- 1 quote-part du fond immobilier de droit italien REAL ENERGY;
- 1 quote-part du fond immobilier de droit italien REAL STONE;

le tout évalué à EUR 5.174.549

et plus amplement renseigné dans l'acte N. 36.006 du répertoire intitulé "Proposta irrevocabile di sottoscrizione ed integrale liberazione mediante conferimento in natura di aumento di capitale sociale in società estera", reçu en date du 17 décembre 2013 à Milan, Piazza Pio XI, n.1, en l'étude du notaire Ubaldo La Porta, dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

ainsi que par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 117.200 d'une créance certaine, liquide et exigible que ce dernier a sur la société.

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au moyen d'un certificat du conseil de gérance de la Société ainsi que par une copie des comptes intérimaires du janvier 2014

- Mr TOSATO Federico, à raison de 837.700 parts sociales nouvelles libérées par des apports autre qu'en numéraire consistant en:

\* l'apport d'une unité immobilière sise à Lido Venezia, dans l'immeuble dénommé «Palazzo Bucintoro», évalué à EUR 585.000 et plus amplement renseigné dans l'acte N. 36.006 du répertoire intitulé "Proposta irrevocabile di sottoscrizione ed integrale liberazione mediante conferimento in natura di aumento di capitale sociale in società estera", reçu en date du 17 décembre 2013 à Milan, Piazza Pio XI, n.1, en l'étude du notaire Ubaldo La Porta,

ainsi que par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 252.700 d'une créance certaine, liquide et exigible que ce dernier a sur la société.

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au moyen d'un certificat du conseil de gérance de la Société ainsi que par une copie des comptes intérimaires du janvier 2014

- Mme POLETTI Marina, à raison de 1.035.100 parts sociales nouvelles, libérées par des apports autre qu'en numéraire consistant en:

\* l'apport d'une unité immobilière sis à Lido Venezia dans l'immeuble dénommé «Palazzo Bucintoro», respectivement d'un appartement avec annexes à Padova, le tout évalué à EUR 1.005.000 et plus amplement renseigné dans l'acte N. 36.006 du répertoire intitulé "Proposta irrevocabile di sottoscrizione ed integrale liberazione mediante conferimento in natura di aumento di capitale sociale in società estera", reçu en date du 17 décembre 2013 à Milan, Piazza Pio XI, n.1, en l'étude du notaire Ubaldo La Porta,

ainsi que par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 30.100 d'une créance certaine, liquide et exigible que cette dernière a sur la société.

correspondant à une créance certaine, liquide exigible détenue par elle-même contre la Société.

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au moyen d'un certificat du conseil de gérance de la Société ainsi que par une copie des comptes intérimaires du 17 janvier 2014.

Le susdit certificat ainsi que les comptes intérimaires, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

#### Evaluation

Les susdits apports immeubles et meubles sis en Italie n'ont pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par un réviseur d'entreprises, mais ont été évalués par les souscripteurs à la somme totale de EUR 6.764.549 (six millions sept cent soixante-quatre mille cinq cent quarante-neuf Euros), suivant expertise rédigée par le Dott. Alessandro TIZI nato a Roma (Rm), il 26 Settembre 1978, iscritto all'albo dei Dottori Commercialisti per la Circostrizione del Tribunale di Roma al n. 9881 e all'Albo dei Revisori Contabili al n. 157123 giusta pubblicazione nella G.U. n. 86 del 06/11/2009, jointe en annexe au présent acte.

Suit, pour les besoins de la transcription immobilière respectivement mobilière, la description en langue italienne des immeubles ci-avant apportés, savoir:

Immobili appartenenti a Riccardo TOSATO

- 1 -

piena proprietà dei beni immobili (appartamento con due autorimesse), con pertinenziali spazi comuni condominiali, siti in Comune di Cortina d'Ampezzo (BL), località Cianderies, nel fabbricato denominato "Cà del Cirmolo", meglio identificati nella relazione di stima che, asseverata con giuramento dal dott. Alessandro Tizi, qui si allega sotto la lettera "B", identificati nell'Ufficio del Libro Fondiario di detto Comune alla Partita Tavolare 3930, foglio 69, Loc. Cianderies. p. ed. 1925, Porzione "QUATTRO" e porzione "UNDICI" nonché alla p. ed. 2859, Porzioni "SEI", "DODICI" e "TREDICI", in catasto al foglio 69, particelle

- 1925, subalterno 15, via Cianderies, piano 1, categoria A/2, classe 2, vani 6 e rendita imponibile di euro 1.533,88;

- 2859, subalterno 7, via Cianderies, piano 2S1, categoria C/6, classe 8, metri quadrati 12 e rendita imponibile di euro 82,43;

- 2859, subalterno 13, via Cianderies, piano S2, categoria C/6, classe 8, metri quadrati 14 e rendita imponibile di euro 96,16;

- 2859, subalterno 14, area urbana, correttamente intestati catastalmente e allo stesso pervenuti in forza di acquisto oneroso con atto del notaio Giorgio Morone di Camposampiero in data 1 febbraio 1985, repertorio numero 21925/5482, registrato a Padova il 19 successivo al n. 2343 e intavolato nei libri fondiari di Cortina d'Ampezzo con decreto del Giudice Tavolare in data 11 maggio 1985, n. 60/85 (quanto all'appartamento) e con atto oneroso perfezionatosi con ultima autentica nelle sottoscrizione del notaio Alessandro Degan di Cortina d'Ampezzo, repertorio n. 392, in data 26 gennaio 1998, registrato ivi il 10 febbraio successivo al n. 32 e regolarmente trascritto (quanto alle autorimesse).

Immobili appartenenti a Federico TOSATO

piena proprietà dei due beni immobili, con relative pertinenze e aree comuni, siti in Comune di Venezia, Lido, via Guglielmo Marconi n. 41, meglio identificati nella relazione di stima allegata sotto la lettera "B", censiti in catasto Fabbricati di detto comune alla sezione VE, foglio 31, particella 18, subalterni:

- 66 (ex 60), via Guglielmo Marconi n. 41, piano T-1, z.c. 4, categoria A/3, classe 5, vani 3,5, rendita catastale Euro 564,33

- 67 (ex 61), via Guglielmo Marconi n. 41, piano T, z.c. 4, categoria A/3, classe 5, vani 2,5, rendita catastale Euro 403,09, correttamente intestati catastalmente e allo stesso pervenuti in forza di acquisto oneroso con atto di compravendita ricevuto dal notaio Giorgio Marone di Camposampiero il 5 aprile 1984, repertorio n. 19473 e trascritto a Venezia il 2 maggio 1984, ai nn. 9060/7403.

Si precisa che le unità immobiliari sopra descritte sono gravate da ipoteca a favore del Banco di Sicilia iscritta il 15 aprile 1977, ai nn. 5501/413 rinnovata con nota in data 11 aprile 1997, ai nn. 9185/1470, dando atto il conferente che la detta formalità è, comunque, relativa a debito estinto.

Immobili appartenenti a Marina POLETTO

- 1 -

piena proprietà del bene immobile con relative pertinenze e aree comuni, sito in Comune di Venezia, Lido, via Guglielmo Marconi n. 41, meglio identificato nella relazione di stima allegata sotto la lettera "B", identificato in catasto Fabbricati di detto comune alla sezione VE, foglio 31, particella 18, subalterno 69, via Guglielmo Marconi n. 41, piano T, z.c. 4, categoria A/3, classe 5, vani 3, rendita catastale Euro 483,71 - già censito allo stesso foglio con la particella 5, subalterno 63 -, correttamente intestato catastalmente e alla stessa pervenuta in forza di acquisto oneroso con atto di compravendita ricevuto dal notaio Nicola Maffei di San Martino Lupari il 15 dicembre 2009, repertorio n. 122985/29569 e trascritto a Venezia il 21 dicembre 2009, ai nn. 43806/26171;

- 2 -

piena proprietà del bene immobile con relative pertinenze e aree comuni, sito in Comune di Padova, via San Pietro, n. 86 (già 30), oltre a cantina ed autorimessa, tutto meglio identificato nella relazione di stima allegata sotto la lettera "B", censito in catasto al foglio 89:

- particella 39, subalterno 8, via San Pietro n. 30, piano S1- T-3, z.c. 1, categoria A/2, classe 4, vani 9, rendita catastale Euro 2.440,26 - già censito al foglio 5, particella 166, subalterno 8 ex 7 (ex 3 e 4 della stessa particella e particella 1169) -;

- particella 39, subalterno 11, via San Pietro n. 30, piano S1- T, z.c. 1, categoria C/2, classe 9, consistenza mq. 13, rendita catastale Euro 93,32 - già censito alla sezione F del foglio 5, particella 166, subalterno 11 già sub 6;

- particella 1114, subalterno 1, via San Pietro n. 30, piano T, z.c. 1, categoria C/6, classe 7, consistenza mq. 13, rendita catastale Euro 87,28 - già censito alla sezione F del foglio 5, particella 166, subalterno 11 già sub 6, correttamente intestati catastalmente e alla stessa pervenuto con atto del notaio Egidio Salinitro di Padova del 10 settembre 1960, repertorio numero 3048/1189, registrato ivi il 21 successivo al n. 1732 e trascritto ivi lo stesso ultimo giorno ai nn. 9693/7617.

Il fabbricato di cui le suddette porzioni sono porzione, con decreto del Ministero della Pubblica Istruzione - Direzione Generali delle Antichità e Belle Arti - in data 13 maggio 1955, fu assoggettato a vincolo ai sensi della legge allora distinta con il numero 1089/1939 relativamente al suo aspetto esterno e di facciata, con divieto di eseguire opere che possano danneggiare la luce o la prospettiva o che possano alterare le condizioni di ambiente e di decoro.

Les susdits apports d'immeubles et participations en Italie ont lieu sous les clauses et conditions renseignées dans l'acte N. 36.006 de repertoire et N. 16.960 de "raccolta" intitulé "Proposta irrevocabile di sottoscrizione ed integrale liberazione mediante conferimento in natura di aumento di capitale sociale in società estera" reçu en date du 17 décembre 2013 à Milan, Piazza Pio XI, n.1, en l'étude du notaire Ubaldo La Porta, dont une expédition reste annexée au présent acte

ainsi qu'aux clauses et conditions suivantes

a. Les immeubles sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

b. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs.

c. L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

d. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant les immeubles apportés, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

e. L'apport est fait sous la garantie légale, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

#### Troisième résolution

Les associés décident, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 7.177.049 (sept millions cent soixante-dix-sept mille quarante-neuf Euros), représenté par 7.177.049 (sept millions cent soixante-dix-sept mille quarante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.»

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 5.000.-

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous Notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3516. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017671/236.

(140020272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.142.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared the following:

CSCP Credit Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with a share capital of two million euro (EUR 2,000,000.-) and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B180446 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Alexandre Koch, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 December 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having an issued capital of two million euro (EUR 2,000,000.-), with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 21 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 March 2010, number 541, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B151142 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 22 May 2013 following a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1788 dated 25 July 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To reduce the issued capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) so as to reduce it from its current amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by cancellation of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (1,987,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to pay the proceeds of such capital reduction to the Company's sole shareholder.

2 To set the new amount of the Company's issued capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3 To confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to reduce, with immediate effect, the issued capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) so as to reduce it from its current amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by cancellation of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (1,987,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to pay the proceeds of such capital reduction to the Shareholder.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to set, with immediate effect, the amount of the issued capital of the Company at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the board of managers of the Company and its delegate(s) in order to implement the above resolutions.

The board of managers of the Company and its delegate(s) are notably entitled and authorised to make the payment of the proceeds of the capital reduction to the Shareholder, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500.-) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up".

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

CSCP Credit Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) et immatriculée au du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180446 (l'«Associé»),

représentée par Maître Alexandre Koch, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2013.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul associé de CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital émis de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-), ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 mars 2010 sous le numéro 541 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B151142 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 22 mai 2013 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1788 en date du 25 juillet 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Réduction du capital émis de la Société pour un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) afin de le réduire de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.987.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et paiement du produit de la réduction de capital à l'associé unique de la Société.

2 Fixation du nouveau montant du capital émis de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3 Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin d'implémenter les résolutions ci-dessus proposées.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de réduire, avec effet immédiat, le capital émis de la Société d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) afin de le réduire de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.987.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de payer le produit de la réduction de capital à l'Associé.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de fixer, avec effet immédiat, le montant du capital émis de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société ou son délégué tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

Le conseil de gérance de la Société ou son délégué sont notamment chargés de et autorisés à effectuer le paiement du produit de la réduction de capital à l'Associé, à fixer la date et les autres formalités d'un tel paiement et à prendre toutes les mesures nécessaires et utiles en relation avec les résolutions ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. REM/2014/57. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018005/142.

(140021478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

**Trafco S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Trafco S.A. - SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.109.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TRAFCO S.A., SPF», ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Adolphe, (R.C.S. Luxembourg: B 109 109) constituée en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1162 du 8 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 20 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pascale GUILLAUME employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1) Réduction de capital de EUR 700,000.00 (sept cent mille euros) pour le porter de sa valeur actuelle de EUR 750,000.00 à EUR 50,000.00 sans modifier le nombre des actions qui restera fixé à 7,500,

2) Suppression de la valeur nominale des actions,

3) Fixation du capital autorisé à EUR 7,000,000.00 (sept millions d'euros),

4) Adaptation de l'article 5 des statuts en conséquence comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 50,000.00 (cinquante mille euros) représenté par 7,500 (sept mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 7,000,000.00 (sept millions d'euros) qui sera représenté par 1,050,000 (un million cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 décembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

5) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI,

6) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de TRAFICO S.A.»,

7) Modification de l'article 4 des statuts de la société comme suit: «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

8) La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société».

8) Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»,

9) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de sept cent mille euros (EUR 700,000.00) pour le porter de sa valeur actuelle de sept cent cinquante mille euros (EUR 750,000.00) à cinquante

mille euros (EUR 50,000.00), par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7,000,000.00) qui sera représenté par un million cinquante mille (1,050,000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 30 décembre 2018.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50,000.00) représenté par sept mille cinq cents (7,500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de sept millions d'euros (EUR 7,000,000.-) qui sera représenté par un million cinquante mille (1.050.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 décembre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

*Sixième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de TRAFCO S.A.»

**Art. 4.** «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

**Art. 21.** «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, P. GUILLAUME, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/218. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014017689/202.

(140020407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**A.NY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 21, rue de Gondelange.

R.C.S. Luxembourg B 168.012.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014020551/14.

(140023702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

---

**BI Consulting Excellence Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 173.177.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Adrien CONSTANT, consultant informatique, né le 4 novembre 1985 à Mons (Belgique), demeurant à L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

Lequel comparant a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société à responsabilité limitée «BI CONSULTING EXCELLENCE SARL», établie et ayant son siège social à L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 173.177, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 14 janvier 2013 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 03 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1650 du 10 juillet 2013 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

III.- La répartition des parts sociales de la Société est actuellement la suivante:

- Monsieur Adrien CONSTANT, pré-qualifié,

cent parts sociales . . . . .	100
-------------------------------	-----

Total: cent parts sociales . . . . .	100
--------------------------------------	-----

IV.- Le comparant, Monsieur Adrien CONSTANT, pré-qualifié, en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le comparant, Monsieur Adrien CONSTANT, pré-qualifié, a décidé en tant qu'associé unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- Le comparant, Monsieur Adrien CONSTANT, pré-qualifié, en sa qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- Le comparant, Monsieur Adrien CONSTANT, pré-qualifié, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 30 novembre 2013 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné, que le comparant, Monsieur Adrien CONSTANT pré-qualifié, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, le comparant, Monsieur Adrien CONSTANT, préqualifié, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 19 décembre 2013.

4.- L'associé unique, Monsieur Adrien CONSTANT, pré-qualifié, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société.

5.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

7.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'adresse suivante L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

8.- Il sera procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

9.- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et du comparant prénommé, lequel s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CONSTANT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15798. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017921/64.

(140020941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**Alarm Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 117.978.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014020018/10.

(140023393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

---

**AM Mining, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.760.

*Rectificatif du dépôt n° L130145475 du 22.08.2013*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020022/10.

(140022815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

---

**Weaver Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.785.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
(conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014020530/14.

(140023197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

---

**Pro-Audio Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014020410/10.

(140023082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

---

**AXA Redilion ManagementCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.843.

In the year two thousand and thirteen, on sixteenth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Redilion ManagementCo S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 24 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1587 of 25 June 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.843 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 27 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1852 of 25 July 2012.

The meeting was declared open at 6.00 p.m. by Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Claudia STEFFEN, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-two thousand six hundred fifty euro (EUR 32,650.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred fifty-four thousand nine hundred ninety euro (EUR 1,754,990.-) to one million seven hundred eighty-seven thousand six hundred forty euro (EUR 1,787,640.-).

2 To issue three thousand two hundred sixty-five (3,265) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by (i) AXA ASSURANCES Luxembourg, (ii) AXA Assurances Vie Luxembourg, (iii) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., (iv) AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., (v) TD-BA Private Equity Sub GmbH, (vi) HG-I Alternative Investments Beteiligungs GmbH & Co KG, (vii) Predica Infrastructure S.A. and (viii) Régime de rentes du Mouvement Desjardins, and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-two thousand six hundred fifty euro (EUR 32,650.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred fifty-four thousand nine hundred ninety euro (EUR 1,754,990.-) to one million seven hundred eighty-seven thousand six hundred forty euro (EUR 1,787,640.-).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue three thousand two hundred sixty-five (3,265) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, and to accept subscription for these new shares.

*Subscription - Payment*

There upon appeared:

- AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.514, represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2013, and declared to subscribe for twenty-three (23) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of twenty-two thousand four hundred eleven euro (EUR 22,411.-) and to fully pay in cash for these shares;

- AXA Assurances Vie Luxembourg, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 53.467, represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2013, and declared to subscribe for twenty-three (23) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of twenty-two thousand four hundred eleven euro (EUR 22,411.-) and to fully pay in cash for these shares;

- AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.953, represented by its general partner AXA Infrastructure III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.111, itself represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2013, and declared to subscribe for one thousand five hundred forty-four (1,544) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of one million five hundred twenty-eight thousand five hundred twelve euro (EUR 1,528,512.-) and to fully pay in cash for these shares;

- AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.487, represented by its general partner AXA Redilion Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.816, itself represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2013, and declared to subscribe for six hundred thirty-four (634) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of six hundred twenty-seven thousand five hundred fourteen euro (EUR 627,514.-) and to fully pay in cash for these shares;

- TD-BA Private Equity Sub GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having its registered office at 50679 Köln, Charles-de-Gaulle-Platz 1, Germany, registered with the commercial register of the local court of Cologne, Germany, under the number HRB 77185, represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2013, and declared to subscribe for one hundred eighty-one (181) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of one hundred seventy-nine thousand two hundred ninety euro (EUR 179,290.-) and to fully pay in cash for these shares;

- HG-I Alternative Investments Beteiligungs GmbH & Co KG, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office at Charles-de-Gaulle-Platz 1, D-50679 Cologne, Germany, registered with the commercial register of the local court of Cologne under number HRA 28747, represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2013, and declared to subscribe for one hundred eighty-one (181) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of one hundred seventy-nine thousand two hundred ninety euro (EUR 179,290.-) and to fully pay in cash for these shares;

- Predica Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.978, represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 December 2013, and declared to subscribe for four hundred fifty-three (453) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, with payment of share premium in an amount of four hundred forty-eight thousand two hundred twenty-five euro (EUR 448,225.-) and to fully pay in cash for these shares; and

- Régime de rentes du Mouvement Desjardins, a Canadian pension plan, having its registered address at 95, rue des Commandeurs, Lévis, Québec, G6V 6P6, Canada, registered under RRQ Number 25717, represented by Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2013, and declared to subscribe for two hundred twenty-six (226) new class A shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share,

with payment of share premium in an amount of two hundred twenty-four thousand one hundred twelve euro (EUR 224,112.-) and to fully pay in cash for these shares.

(together, the "Subscribers").

The amount of three million two hundred sixty-four thousand four hundred fifteen euro (EUR 3,264,415.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the three thousand two hundred sixty-five (3,265) new class A shares to the above mentioned shareholders.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one million seven hundred eighty-seven thousand six hundred forty euro (EUR 1,787,640.-) divided into one hundred seventy-eight thousand seven hundred sixty-three (178,763) class A shares (the "Class A Shares") which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Redilion ManagementCo S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1587 du 25 juin 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.843 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1852, en date du 25 juillet 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Claudia STEFFEN, employée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente-deux mille six cent cinquante euros (EUR 32.650,-) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.754.990,-) à un million sept cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante euros (EUR 1.787.640,-).

2 Émission de trois mille deux cent soixante-cinq (3.265) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission, (i) AXA ASSURANCES Luxembourg, (ii) AXA Assurances Vie Luxembourg, (iii) AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, (iv) AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., (v) TD-BA Private Equity Sub GmbH, (vi) HG-I Alternative Investments Beteiligungs GmbH &

Co KG, (vii) Predica Infrastructure S.A. et (viii) Régime de rentes du Mouvement Desjardins, à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-deux mille six cent cinquante euros (EUR 32.650,-) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.754.990,-) à un million sept cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante euros (EUR 1.787.640,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre trois mille deux cent soixante-cinq (3.265) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et d'accepter la souscription de ces actions nouvelles.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, ont comparu:

- AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.514, représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2013, et déclare souscrire à vingt-trois (23) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-deux mille quatre cent onze euros (EUR 22.411,-) à libérer intégralement en espèces;

- AXA Assurances Vie Luxembourg, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.467, représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2013, et déclare souscrire à vingt-trois (23) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-deux mille quatre cent onze euros (EUR 22.411,-) à libérer intégralement en espèces;

- AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque adoptant la forme d'une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.953, représenté par son associé commandité AXA Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.111, représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2013, et déclare souscrire à mille cinq cent quarante-quatre (1.544) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million cinq cent vingt-huit mille cinq cent douze euros (EUR 1.528.512,-) à libérer intégralement en espèces;

- AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169.487, représenté par son associé commandité AXA Redilion Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.816, représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2013, et déclare souscrire à six cent trente-quatre (634) actions nouvelles de catégorie

A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent vingt-sept mille cinq cent quatorze euros (EUR 627.514,-) à libérer intégralement en espèces;

- TD-BA Private Equity Sub GmbH, un Gesellschaft mit beschränkter Haftung régi par le droit allemand, ayant son siège social au 50679 Köln, Charles-de-Gaulle-Platz 1, Allemagne, et immatriculé au registre du commerce du tribunal local de Cologne, Allemagne, sous le numéro HRB 77185, représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2013, et déclare souscrire à cent quatre-vingt-un (181) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 179.290,-) à libérer intégralement en espèces;

- HG-I Alternative Investments Beteiligungs GmbH & Co KG, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft régi par le droit allemand, ayant son siège social au Charles-de-Gaulle-Platz 1, D- 50679 Cologne, Allemagne, et immatriculé au registre du commerce du tribunal local de Cologne, Allemagne, sous le numéro HRA 28747, représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2013, et déclare souscrire à cent quatre-vingt-un (181) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 179.290,-) à libérer intégralement en espèces;

- Predica Infrastructure S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137.978, représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2013, et déclare souscrire à quatre cent cinquante-trois (453) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent quarante-huit mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 448.225,-) à libérer intégralement en espèces; et

- Régime de rentes du Mouvement Desjardins, un fonds de pension canadien, ayant son adresse au 95, rue des Commandeurs, Lévis, Québec, G6V 6P6, Canada, et immatriculé sous le numéro RRQ Number 25717, représenté par Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2013, et déclare souscrire à deux cent vingt-six (226) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt-quatre mille cent douze euros (EUR 224.112,-) à libérer intégralement en espèces.

(ensemble, les «Souscripteurs»).

Le montant de trois millions deux cent soixante-quatre mille quatre cent quinze euros (EUR 3.264.415,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois mille deux cent soixante-cinq (3.265) actions nouvelles de catégorie A aux actionnaires indiqué ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis est fixé à un million sept cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante euros (EUR 1.787.640,-), représenté par cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-trois (178.763) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») qui doivent être détenues par les actionnaires commanditaires, et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B») qui doit être détenue par l'associé-commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et chaque action est entièrement libérée.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, C. STEFFEN, S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15584. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017876/283.

(140020929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**Deesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.467.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014020115/13.

(140023187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

---

**Bureau d'Architecture Lodomez, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 120.032.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014020065/10.

(140021945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

---

**SGH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.020.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019163/9.

(140022052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**PDC Western Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.252.

---

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of January.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster.

There appears:

Panattoni Lux I Sarl, a company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 171.841,

here represented by Mrs Catherine Delsemme, manager of companies, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of PDC Western Europe S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 172.252, incorporated

pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2849 of 23 November 2012.

- The share capital of the Company is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-), represented by Fifty thousand (50,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

- The appearing party is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately nine hundred fifty Euros (EUR 950.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Lux I Sarl., une société constituée et existant selon le droit du Luxembourg, dont le siège social est 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 171.841,

ici représentée par Madame Catherine Delsemme, gérante de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PDC Western Europe S.a.r.l. (la «Société»), ayant son siège social 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 172.252, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2849 du 23 Novembre 2012.

- La Société a actuellement un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1.-) chacune.

- La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Catherine Delsemme, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2014. Relation GRE/2014/458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014018352/89.

(140021659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

---

**Soparfa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 173.312.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019193/9.

(140022389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**W.P. Stewart Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.524.

---

En date du 11 décembre 2013, William P. Stewart a démissionné de son poste de Administrateur de la société anonyme, W.P. Stewart Holdings Fund.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014019259/10.

(140022422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**Vervaeke Logistics Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.338.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019244/9.

(140022176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---

**NIOC S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. NIOC S.A., S.P.F.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 43.639.

---

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NIOC S.A. SPF», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 319 de 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial, C, numéro 356 du 18 février 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

2) Modification de la dénomination en NIOC S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NIOC S.A.».

3) Suppression de la phrase «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007» de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination en NIOC S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NIOC S.A.».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la phrase «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007» de l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIEL, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/275. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018324/72.

(140021361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

**Amphion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.982.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014020026/10.

(140023388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

**Séline Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.472.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014021109/9.

(140023616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

**FINANCIERE DE VIGNAY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.394.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE DE VIGNAY Spf S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 31394, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 388 du 27 décembre 1989 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1074, du 21 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie LAHAYE, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 janvier 2014. Relation: MER/2014/127. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017283/71.

(140020046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Caluximo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 139.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014017123/11.

(140020154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Agence F. Theisen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 29, rue des Pépinières.  
R.C.S. Luxembourg B 147.914.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Fernand THEISEN, retraité, demeurant à L-6462 Echternach, 10, rue des Bons-Malades.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée AGENCE F. THEISEN S.à r.l., avec siège social à L-6645 Wasserbillig, 29, rue des Pépinières, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.914 (NIN 2009 2422 470).

II. - Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1862 du 25 septembre 2009.

III. - Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

IV. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V. - Que la société AGENCE F. THEISEN S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant décide de dissoudre la société AGENCE F. THEISEN S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associé unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société AGENCE F. THEISEN S.à r.l. a été réglé et le comparant demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-6462 Echternach, 10, rue des Bons-Malades;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. THEISEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2014. Relation: ECH/2014/193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017035/43.

(140020403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 165.116.

—  
Les statuts coordonnés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014017016/11.

(140020405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Altor CIB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 145.367.

Les statuts coordonnés au 30 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014017017/11.

(140020090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 154.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017059/10.

(140019951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**BioPart Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 132.445.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017072/10.

(140019970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Aramon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 156.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2014017053/12.

(140019823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Clair, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 172.989.

Les statuts coordonnés au 24/01/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31/01/2014.

Me Cosita Delvaux  
Notaire

Référence de publication: 2014017113/12.

(140020546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Bluximo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 139.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014017088/11.

(140020153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Aerium Properties 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.620.

Le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie, conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et sur base des résolutions du conseil de gérance de la société Aerium Properties 7 S.à r.l.,

que le projet commun de fusion entre la société Aerium Properties 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la «Société Absorbante»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, rue de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.620, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune;

et la société Etoile Atlas Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la «Société Absorbée»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, rue de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.443, ayant un capital social douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune;

a été régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2013, numéro 3019 (le «Projet de Fusion»).

Que le Projet de Fusion prévoit que la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante deviendra effective et définitive un mois après la publication du Projet de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du Projet de Fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

Que toutes les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies.

Que la Société Absorbée peut dès lors être rayée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2014017034/31.

(140019920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**ALPINE-ENERGIE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 15.850.

Les statuts coordonnés au 21 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014017043/11.

(140020565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Custom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.470.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 2014.  
Référence de publication: 2014017161/10.  
(140020409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**CBLUXIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.  
R.C.S. Luxembourg B 139.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2014.  
Pour statuts coordonnés  
Référence de publication: 2014017132/11.  
(140020155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**International Sports and Football Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 20, route de Bigonville.  
R.C.S. Luxembourg B 175.660.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Marc Loesch  
Notaire  
Référence de publication: 2014017355/11.  
(140020623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Gentiannes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 147.216.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Marc Loesch  
Notaire  
Référence de publication: 2014017316/11.  
(140020705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**LSF8 Lux Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 182.230.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 janvier 2014.  
Référence de publication: 2014017435/10.  
(140019959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Pacific Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 141.286.

Statuts coordonnés rectificatifs (en remplacement des statuts coordonnés déposés le 31 janvier 2014, référence L140019800), déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017525/11.

(140020417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Noble-Way, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 130.943.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017502/10.

(140020550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**MNA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 182.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017477/10.

(140019952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Gemba Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 38, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 82.080.

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Patrick BROWNE, gérant de société, né à Enfield (Royaume-Uni), le 3 septembre 1964, demeurant à L-1450 Luxembourg, 38, Côte d'Eich,

ici représenté par Monsieur Jean BEISSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "GEMBA SOLUTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 1, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82080, (la "Société"), a été constituée sous la dénomination sociale de "GEMBA SOLUTIONS S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1091 du 30 novembre 2001,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

\* ledit notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 13 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1531 du 24 octobre 2002, contenant le changement de la dénomination sociale en "MASAÏ LEAN S.à r.l."; et

\* ledit notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 6 janvier 2005, contenant notamment l'adoption de la Société de sa dénomination actuelle;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1450 Luxembourg, 38, Côte d'Eich, et de modifier subséquemment l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier, respectivement de compléter, pour autant que de besoin, les données actuellement inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés dans le chef de Monsieur Patrick BROWNE eu égard à ses fonctions d'associé et gérant de la Société.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BEISSEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. LAC/2013/55289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017313/57.

(140019739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Halmac & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 165.417.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017325/10.

(140020549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**STC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 59, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 114.987.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019202/9.

(140022387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

---